

# Règlement d'ordre intérieur (ROI) – Joueurs

## Saison 2024 - 2025

Afin de garantir le bon fonctionnement de la saison au sein de la formation des jeunes, en cas d'accident ou en période de doutes, ce document vous servira de point de repère.

Ce règlement DOIT être connu de tous les joueurs.

Il s'agit d'un Contrat Moral et formel important par le biais duquel TOUS s'engagent à respecter les directives du club.

Ce règlement est implicitement considéré comme accepté lors du paiement de la cotisation.

Bonne saison à toutes et tous !

### Savoir vivre et politesse

- ✓ Être poli, avoir un langage correct ;
- ✓ Être toujours maître de soi, sur et en dehors du terrain ;
- ✓ Ne jamais intervenir après un match ou durant un match au moment où la tension est la plus forte, mais préférer un entretien calme et réfléchi durant la semaine ;
- ✓ Prendre du plaisir, être motivé et avoir envie de progresser.

### Faire partie de la vie du Club

- ✓ Après un match, repasser par la buvette pour prendre une collation et sa boisson avec ses coéquipiers, son formateur et son délégué ;
- ✓ Instaurer une bonne ambiance de groupe. Les propos négatifs ne seront en aucun cas tolérés.

### Ponctualité

- ✓ Lors des rencontres, être présent dans le vestiaire à l'heure indiquée par le formateur ;
- ✓ En cas d'absence à l'entraînement ou au match, avertir son formateur au minimum 48h à l'avance (sauf cas de force majeure) ET également l'indiquer sur SportEasy ;
- ✓ Être présent 10 minutes avant le début de l'entraînement ;
- ✓ Quitter l'entraînement uniquement lorsque mon formateur m'y autorise (après le retour au calme, le debriefing sur le terrain ou au vestiaire) ;
- ✓ Quitter le vestiaire au plus tard 20 minutes après la fin des entraînements et des matchs.



# Règlement d'ordre intérieur (ROI) – Joueurs

## Saison 2024 - 2025

### Matériel et tenue vestimentaire

- ✓ Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol ;
- ✓ Utiliser les éléments du pack vestimentaire fourni, uniquement lors des événements du Club ;
- ✓ Porter obligatoirement des protège-tibias à l'entraînement et en match ;
- ✓ Les chaussures de foot doivent être nettoyées à l'extérieur du vestiaire ;
- ✓ Veiller à porter des chaussures adaptées aux conditions climatiques ou à sa catégorie, conformément au règlement de l'ACFF (article B1227 : les chaussures comportant des crampons en alu ne sont autorisées qu'à partir des U14...) ;
- ✓ Ne porter aucun bijou durant un match ou un entraînement (montre, collier, piercing, etc...), conformément au règlement de l'ACFF ;
- ✓ Le thermique DOIT être de la même couleur que le maillot, pour les matchs Être poli, avoir un langage correct.

### Hygiène

- ✓ Pour les entraînements, la tenue de foot peut être portée lors de l'arrivée au Club ;
- ✓ Pour les matchs, à partir des U8, je me change dans le vestiaire, avec mon équipe, avant ET après la rencontre ;
- ✓ La douche est conseillée après chaque entraînement ou Festifoot, elle est OBLIGATOIRE après chaque match, à partir des U10. L'utilisation de claquettes est recommandée.

### Communications

- ✓ La plupart des communications entre le staff, les parents et les joueurs se font via l'application SportEasy ;
- ✓ Sur les réseaux sociaux, soyez conscient que les informations restent présentes de façon permanente auprès du grand public ;
- ✓ Aucune critique concernant le club ainsi que ses membres (responsables, formateurs, enfants, parents, ...) ne sera acceptée. Le dialogue reste le meilleur moyen de résoudre d'éventuels conflits.



# Règlement d'ordre intérieur (ROI) – Joueurs

## Saison 2024 - 2025

### Respect des infrastructures

- ✓ Traiter le matériel et les infrastructures toujours avec respect, à domicile comme à l'extérieur ;
- ✓ Laisser les locaux fréquentés dans un état impeccable ;
- ✓ Utiliser les vestiaires uniquement pour se changer et se laver. Il est interdit d'y jouer au ballon et de les détériorer. Les frais de remise en état pourront, le cas échéant, être réclamés au joueur, responsable des dégâts ;
- ✓ Prendre soin de laisser un terrain « propre » après l'entraînement et le match (ramasser les bandages, gourdes, vêtements, canettes, ...) ;
- ✓ Il est strictement INTERDIT de se pendre aux filets et aux buts
- ✓ Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol

### Aspect administratif

- ✓ Tout joueur s'abstient de tout contact et de toute activité sportive footballistique avec d'autres clubs, sans l'accord écrit préalable du Responsable Administratif de la Formation des Jeunes (RAFJ), sous peine de sanctions et/ou d'exclusion du Club ;
- ✓ Être en ordre d'affiliation et/ou de transfert ;
- ✓ Avoir lu le présent ROI qui autorise le club à diffuser sur son site internet et/ou ses pages Facebook des photos du joueur dans ses activités au sein du Club.

### Être sportif

- ✓ Respecter les décisions de l'arbitre ;
- ✓ Respecter ses coéquipiers, son formateur, son délégué, le coordinateur et les dirigeants dans ses actes et ses paroles ;
- ✓ Respecter ses adversaires dans ses actes et ses paroles ;
- ✓ A l'arrivée et au départ, saluer son formateur, son délégué et ses coéquipiers ;
- ✓ Avant et après un match (peu importe le résultat), saluer les adversaires et l'arbitre ;
- ✓ Accepter la victoire avec modestie ;
- ✓ Avoir une envie raisonnable de gagner et savoir accepter la défaite ;
- ✓ Dire NON à la violence et au racisme.



# Règlement d'ordre intérieur (ROI) – Joueurs

## Saison 2024 - 2025

### Ne pas oublier que...

- ✓ En cas de mauvaise conduite au sein ou à l'extérieur du Club, la cellule sportive peut infliger une peine disciplinaire au(x) joueur(s) incriminé(s) et ce, après consultation de toutes les parties impliquées.

### Transferts - Accidents

- ✓ Un document, reprenant les différentes démarches à suivre, se trouve sur notre site internet via l'adresse <https://www.rcvlv.be/documents>

### Droit à l'image

- ✓ Le Club prend des photos et des vidéos de ses adhérents dans le cadre de la pratique sportive (entraînements, match et après-match, stages, tournois,...).
- ✓ Ces photos peuvent être utilisées dans le cadre d'une diffusion sur le site internet du club ainsi que la page Facebook du club.
- ✓ Tout adhérent sportif est susceptible d'être photographié dans le cadre de son club auquel il a librement adhéré, notamment pour les photos d'équipes qui sont une vitrine du club et des catégories représentées dans les divers championnats. Même si l'accord pour la prise de photographie peut être légitimement déduit de l'adhésion sportive, il n'en va pas moins que selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non. Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos.
- ✓ Tout membre du club reconnaît avoir reçu un exemplaire du dit règlement d'ordre intérieur et donne donc son accord de faire l'usage des photos sur nos différents moyens de diffusion d'information tel que repris au début du chapitre. Il ne peut en aucun cas être établie d'autorisation globale, couvrant tout type de photographie impliquant la personne. Dans le cas des enfants mineurs, ici aussi, les parents de l'enfant ou de ses tuteurs légaux donnent également ce droit. Dans le cas où des personnes concernées souhaiteraient faire ôter des différents médias repris ci-dessus, une demande devra être formulée par tout moyen écrit ayant valeur de preuve, et celles-ci seront ôtées s'il s'agit de médias individuels voir floutées ou pixelisées s'il s'agit de médias collectifs. Pour les mineurs, la demande de retrait ou d'anonymisation sera effectuée par au moins un des deux parents.



# Règlement d'ordre intérieur (ROI) – Joueurs Saison 2024 - 2025

## Contacts utiles

### Responsable Administratif de la Formation des Jeunes

Olivier Verachtert

[olivier.verachtert@rcvlv.be](mailto:olivier.verachtert@rcvlv.be)

GSM : +32 (0)495 31 62 98

### Coordinateurs(trices) Sportifs

Jeu 2c2 : Mariska Reyter : [mariska.reyter@rcvlv.be](mailto:mariska.reyter@rcvlv.be)

Jeu 5c5 : Mariska Reyter : [mariska.reyter@rcvlv.be](mailto:mariska.reyter@rcvlv.be)

Jeu 8c8 : Ludo Dhuyvetter : [ludovic.dhuyvetter@rcvlv.be](mailto:ludovic.dhuyvetter@rcvlv.be)

Jeu 11c11 : Jean Bellette : [jean.bellette@rcvlv.be](mailto:jean.bellette@rcvlv.be)

✓ Retrouvez vos principaux contacts sur notre site internet [www.rcvlv.be](http://www.rcvlv.be)

# #OneTeam#OneSpirit

